

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 19 septembre 2014

CONVOCATION DU 8 septembre 2014

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE
Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU,
Marcel PRECIGOUT, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absent excusé:

Pascal RIVET a donné procuration à Christine PERONNE

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 25 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- ACQUISITION IMMOBILIERE

M. le Maire rappelle que Mme COMBARD a mis en vente sa maison qui jouxte la mairie.

Lors du dernier conseil en juillet, en raison du prix demandé par le vendeur et de l'ancienneté du bien, le Conseil municipal a souhaité avant de se prononcer que les évaluations des risques (amiante, termites ou risques liés au saturnisme) soient effectuées par le vendeur. Ces informations n'ont pas été apportées par Mme COMBARD.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de repousser sa décision au prochain conseil.

La question est posée à savoir si la maison est louable en l'état.

Dans l'attente de ces informations, la commune se réserve le droit d'actionner son droit de préemption.

3-SIGNALÉTIQUE ENTREPRISES

La CDC Bandiat-Tardoire a lancé une opération signalétique entreprise en 2014.

La CDC s'acquitte de la pose des supports. Il reste à la charge des entreprises le coût de la lame d'identification et la sérigraphie.

Suite à la demande d'un commerce, le Conseil doit délibérer sur la possibilité que la commune prenne en charge le coût de la lame et la sérigraphie soit 62.40 € HT l'unité. Le coût total de l'opération est de 374.40 € HT.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal décide de prendre en charge le coût de la lame et la sérigraphie à hauteur d'une lame par commerce /entreprise soit: 62.40 € HT.

Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 5

4-STADE DE FOOT

➤ Main courante

Lors du dernier conseil en juillet, le Conseil municipal a donné pouvoir à M. le Maire afin que les travaux soient exécutés au meilleur ratio qualité-prix.

M. le Maire présente et commente le résultat de sa réflexion au Conseil. Si l'achat de la fourniture, finition galva., est effectuée chez CASAL SPORT 2 143.97 € HT + la réalisation des trous et pose de la main courante par Ets VIAUD 2 520 € HT, le total des travaux est de 4 663.97 € HT.

Devis Sport Club Assistance Guy LIMOGES, fourniture et pose, propose un devis de 4 549.43 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour le devis Guy LIMOGES de 4 549.43 € HT.

Le Conseil municipal note qu'à ce jour l'assurance M.M.A. n'a toujours pas apporté de réponse

pour la prise en charge de ces travaux à effectuer suite à une action de vandalisme; demande à M. le Maire de reprendre contact avec l'assureur afin d'apporter une réponse lors du prochain conseil.

➤ **Traçage du terrain**

M. le Maire présente et commente un devis Sport Club Assistance Guy LIMOGES pour le traçage du terrain après engazonnement de 1 439.53 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour ce devis.

5-CONVENTION CDG 16

Suite au renouvellement du Conseil municipal il convient pour continuer à bénéficier à l'avenir de la prestation « santé et prévention des risques professionnels » du Centre de Gestion de délibérer sur le principe du recours à ce service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour renouveler la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels.

Cette convention est conclue pour 6 ans. Elle est renouvelable par reconduction expresse. Le « forfait prestation » est de 60 € multipliés par l'effectif.

6-RENTREE DES CLASSES

➤ **École communale**

Aurélia RIPOCHE, adjointe aux affaires scolaires donne un compte-rendu de la rentrée à l'école d'Agris. La nouvelle organisation suite à la réforme des rythmes scolaires se met en place, mercredi cantine et garderie jusqu'à 14 heures, les 3 heures de Temps d'Activités périscolaires sont encadrés par le personnel communal. Des activités récréatives sont proposées.

Le ramassage scolaire à l'initiative de la commune, École-Le Pont-La Brousse-École est utilisé par 2 enfants !

Le mercredi, la CDC a mis en place une navette pour emmener les enfants au Centre de loisirs à Rivières. Le car passe à Agris à 12 heures.

Une réunion post rentrée a été organisée à l'initiative de Mme la directrice de l'école en présence des parents d'élèves et des élus du SIVOS-Commune. Un échange cordial et constructif a eu lieu sur l'organisation de l'école.

➤ **S.I.V.O.S.**

Patrick PIVETEAU, président du SIVOS, informe le Conseil que plusieurs dossiers à l'ordre du jour des derniers conseils syndicaux ont fait apparaître des incohérences ou des interrogations par rapport au statut du SIVOS en vigueur.

Le président du SIVOS a adressé un courrier au maire de chaque commune pour les informer qu'il serait nécessaire de retravailler les statuts qui ne semblent plus répondre aux interrogations du moment et ne plus encadrer les prestations assumées actuellement. Le président du SIVOS souhaite une réunion dans les prochains jours avec les maires afin d'aborder ce sujet.

7-CENTRE DE GESTION

➤ **Rythmes scolaires**

M. le Maire rappelle que la semaine de 4 ½ jours mise en place par l'État contraint à augmenter les heures du personnel affecté à l'école (Mélissa ROY + 6 heures, Jocelyne BLANCHARD + 5 heures, Martine RIBIERE + 6h 50 par semaine).

Lors du Conseil du 25 juillet dernier, le Conseil municipal a émis un avis favorable pour ces augmentations d'heures nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école.

M. le Maire informe le Conseil que le C.D.G. lors de sa commission du 8 septembre 2014 du C.T.P. a donné son accord pour l'augmentation des horaires des agents titulaires (Martine RIBIERE et Jocelyne BLANCHARD). Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous

les documents nécessaires se référant à cette augmentation d'heures de travail.

8-DEVIS

M. le Maire présente et commente des devis.

- **École** pour rehausser le garde-corps de l'enceinte de l'école.
 - ETS SOUMAGNE, technique rehausse soudée sur U, 6 820.00 € HT.
 - SERRURERIE-METALLERIE BOUTIN, technique rehausse par boulonnage, 5 192.16 € HT.

- SARL NAVAUD-CHAUVET, technique rehausse soudée avec espace entre l'existant 5 844.00 € HT

- **École** pour remplacer des caillebotis en inox dans la cuisine.
 - ETS SOUMAGNE: 1 204.00 € HT ou 1 168 € HT
 - SERRURERIE-METALLERIE BOUTIN: 526.80 € HT
 - SARL NAVAUD-CHAUVET: 817.00 € HT

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour les devis SARL NAVAUD CHAUVET

Pour: 13 Abstention: 2

- **École** pour remplacer l'alarme incendie manuelle par une alarme incendie filaire
 - CONFORT ELEC 16: 1 918.44 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour le devis présenté.

- **Logement locatif**
 - Menuiserie GUELLERIN pour l'installation d'un volet roulant en alu pour le

logement n° 2 « la Côte » 421.08 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour le devis présenté.

- **Services techniques pour l'achat d'un taille-haies STIHL**
 - Philippe LAMIOT: 615.00 € HT longueur de coupe de 60 cm
 - SARL J.M. QUICHAUD: 437.50 € HT longueur de coupe de 60 cm
 - SARL J.M. QUICHAUD: 487.50 € HT longueur de coupe de 72 cm
 - FUN BUKE : 478.12 € HT longueur de coupe de 75 cm
- **Services techniques pour l'achat d'une tondeuse professionnelle**
 - Philippe LAMIOT: 1 624.00 € TTC
 - SARL J.M. QUICHAUD: 1 494.00 € TTC
 - FUN BUKE : 1 111.80 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour les propositions FUN BUKE de 478.12 € HT pour le taille-haies et 1 111.80 € TTC pour la tondeuse.

- **Le refuge-mise en sécurité**

Depuis un contrôle du SDIS en juin 2012, le refuge qui jouxte la salle polyvalente est fermé. Le refuge n'est plus dans les normes de sécurité du moment. En 2013, une première étude financière pour effectuer les travaux de mise aux normes se chiffrait à 17 940 €. Le Conseil n'avait pas donné de suite.

Cet été, le projet a été réactivé. Une visite sur site du bureau de contrôle VERITAS et

d'artisans a permis de lister précisément les travaux à effectuer. Suite à cela des devis ont été demandés :

- CONFORT ELEC 16 pour l'électricité, téléphonie, alarme, chauffage, meuble plaque de cuisson, frigo, micro-ondes etc. soit 4 049 € HT

- Menuiserie GUELLERIN pour la pose d'un plafond suspendu coupe-feu avec isolation soit 2 910 € HT

- TRADI PLATRE pour la réalisation d'un enduit plâtre sur le plafond du bar pour isoler le refuge de la salle polyvalente soit 991.47 € HT

- TRADI PLATRE pour la pose d'un carrelage dans le refuge, actuellement chape ciment, soit 943.60 € HT

Le total des travaux s'élève à 8 894.07 € HT

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un avis favorable

Pour: 14 ; Abstention:1 Mme RIPOCHE

➤ **Salle polyvalente**

TRADI PLATRE a présenté un devis de 561.19 € HT pour la pose d'un carrelage dans les sanitaires.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un avis favorable

Pour: 14 ; Abstention:1 Mme RIPOCHE

8-SUIVI BUDGETAIRE

La commission « Finances » s'est réunie le mardi 8 septembre. Le rapporteur de la commission présente et commente le suivi budgétaire au 30 juin.

➤ **Budget Assainissement** investissement recettes: la subvention de

l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la mise aux normes de la lagune la Grange et le transfert lagune le Bourg vers la Grange est notifiée soit 48 365 €. Nous sommes dans l'attente de la notification de la subvention du CG16.

L'avance à taux 0% de l'agence de l'Eau est notifiée soit 62 415 € remboursables sur 10 ans.

La commission demande l'autorisation au Conseil d'effectuer la subvention d'équilibre du déficit 2013 de fonctionnement inscrite au BP en provenance du budget principal (ligne 65738) soit 14 047 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour effectuer ce virement.

➤ **Budget principal**

Le rapporteur présente les investissements réalisés et les Restes à réaliser. Le budget fonctionnement n'apporte pas de remarque particulière sinon qu'en recettes la subvention pour le CUI de M. BERLAND n'a pas été effectuée par Pôle emploi. À suivre.

Le projet de réhabilitation de l'immeuble Labrousse, inscrit au BP 2014, est évoqué par M. le Maire.

9-INFOS:

- **Cantine:** M. le Maire porte à la connaissance du Conseil un courrier de

Mme l'E.V.S., affectée par l'Éducation nationale à l'école, qui sollicite un tarif réduit pour le prix de la cantine. Le prix du ticket 2014-2015 pour les enfants est de 2.05 € et pour les adultes (agents communaux et enseignantes) 4.10 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande dans un souci d'équité.

• **Travaux FDAC 2015**

M. le Maire demande à la commission «voirie» de sélectionner les voiries sur lesquelles nous souhaitons réaliser des travaux (voie communale uniquement) dans le cadre du FDAC 2015.

• **Relais paroissiaux**

Une rencontre avec les prêtres, les élus, la population de la commune se tiendra le samedi 25 octobre 2014 à 10h30 à Agris.

• **ADECR 16**

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'un courriel du 26 juin 2014 relatif à la réforme territoriale.

• **U.S. AGRIS**

P.PIVETEAU donne un compte-rendu des 2 réunions qui se sont tenues au stade entre le bureau de l'US AGRIS et les élus représentants le Conseil auprès des associations et lui-même. Une A.G. sera provoquée en janvier 2015 qui déterminera l'avenir du club dans sa structure actuelle.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 31 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15